

R/C TRACK ARGONAY

www.rctrackargonay.fr

rctrackargonay@gmail.com

Association loi 1901, Parution au Journal officiel du 28/03/2015
annonce N°1306 page 1548



DEMANDE D'ADHESION pour la SAISON 2024

Nom de l'adhérent.....Prénom.....

Date de Naissance...../...../.....

Adresse.....

CP..... Ville.....

E-Mail.....@..... (Merci d'écrire lisiblement)

Tél portable..... Tél fixe.....

Modèle/Marque de voiture : 1/10 eme / Drift :

ou/et 1/8 eme:.....

Montant de la cotisation 2023 :

Tarif normal adulte (+18 ans) = 70€

Tarif normal adulte Drift (+18 ans) = 30€

Gratuit pour les enfants dont un parent est membre

40€ pour les adhérents du club MCTG de Thorens Glières

Offert pour les enfants d'adhérents.

NOUVELLE BOITE POSTALE DU CLUB :

**R/C TRACK ARGONAY : Centre culturel La
ferme - 60 route du Barioz, 74370 ARGONAY**

Chèque obligatoire de « caution travaux » : 70€

Moyen de paiement : Chèque OU Espèces OU Virement Bancaire (en annexe)

Horaires d'accès à la piste :

Tous les jours de 9h à 21h à l'exception des dimanches de compétitions ou jours de travaux organisés par l'R/C TRACK ARGONAY (R/C TA)

Conditions d'admission :

Toute personne désirant intégrer l'association devra obligatoirement :

1) **INSCRIPTION DANS LA BOITE AUX LETTRES** (Remettre votre adhésion + règlement dans la boîte aux lettres du club + envoyer un e-mail pour confirmer son dépôt)

OU **INSCRIPTION PAR VIREMENT** (Remettre votre adhésion par e-mail + faire le virement)

2) Respecter le règlement intérieur le signer et le remettre pour les primo adhérents

Pour les adhérents **majeurs** :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur

A Argonay, le

Signature.....

Pour les adhérents **mineurs** :

Nom et prénom du parent / tuteur(trice) légal(e)

Présent obligatoirement lors de l'accès à la piste

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Ville.....CP.....

TelE-Mail

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur

A Argonay, leSignature.....

Contact club :

Eric SEILLIER (président) : 06 18 20 26 06

rctrackargonay@gmail.com

LE CLUB DISPOSE D'UN SYSTEME DE COMPTAGE (chronométrage):

LAP MONITOR

<https://lapmonitor.com/store/fr/>

R/C TRACK ARGONAY : REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISTE DE VOITURE RADIOCOMMANDEES ELECTRIQUE TOUT TERRAIN

□ Article 1 -Membres-

Ils doivent être obligatoirement adhérents à l'association afin de pouvoir avoir accès à la piste.
Chaque membre pourra cependant inviter une personne pour seulement une journée.
Si cette même personne souhaite revenir, elle devra remplir une demande d'adhésion.

□ Article 2 -Adhésion-

Pour être adhérent une demande d'adhésion doit être remplie, la cotisation annuelle (non divisible) acquittée et le présent Règlement Intérieur accepté selon la mention qui sera portée sur le bulletin d'adhésion qui devra comporter la signature de l'adhérent et sa totale acceptation de respecter le dit-règlement. Le chèque de caution sera conservé jusqu'à la prochaine assemblée générale.

□ Article 3 -Cotisation-

Le montant des cotisations est fixé en début de saison lors d'une assemblée générale.
Un e-mail vous sera envoyé après l'adhésion avec les modalités d'accès à la piste et un prévisionnel travaux (3 dates).
Un chèque de caution est demandé à chaque membre d'un montant de 70€.
Il est appelé « Caution travaux » et sera encaissé si l'adhérent ne respecte pas le minimum d'entretien demandé lors de l'adhésion.

□ Article 4 - Activités sportives-

La pratique de l'activité ne pourra se faire qu'en tant que membre actif de l'association RC TRACK ARGONAY et être à jour de ses cotisations. Tous les membres devront respecter le code de bonne conduite régissant sur le bon déroulement des activités conformément à l'article 7 ci-après. Le président de l'association se réserve le droit d'appliquer des sanctions disciplinaires.
1 session d'essai offerte avant adhésion.

□ Article 5 - Horaires d'accès-

Il est ici précisé que s'agissant d'une activité bruyante, la voiture radio commandée ne peut être pratiquée à toute heure de la journée sans risque de nuisance à autrui.
La piste sera ouverte tous les jours (l'exception des dimanches de compétitions organisées par l'R/C TRACK ARGONAY de: **9h à 21h au plus tard.**

La mairie prête une salle qui nous permet d'organiser les sessions du mardi soir (Gymnase d'Argonay, salle à l'étage) : 18h à 23h maximum.

□ Article 6 - Utilisation et entretien de la piste -

En cas de nécessité la piste peut être fermée pour travaux ou préservation. La pratique de notre activité est liée à l'état du terrain et son entretien. Pour cela des « journées travaux » seront organisées afin de permettre à tous les membres de bénéficier d'une structure propre et agréable à utiliser. **Tous les adhérents devront participer au moins à 3 journées d'entretien pendant l'année sous peine de voir le chèque de caution encaissé. La décision sera délivrée et sans appel par les membres du bureau.**

La salle prêtée par la mairie devra être tenue propre à chaque fin de sessions.

R/C TRACK ARGONAY : REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISTE DE VOITURE RADIOCOMMANDEES ELECTRIQUE TOUT TERRAIN

□ Article 7 - Le code de bonne conduite -

Les membres de RC TRACK ARGONAY doivent :

1. Faire preuve de courtoisie, politesse et entraide entre membres et vis-à-vis des personnes étrangères à l'association.
2. Prévenir les responsables en cas d'incident
3. Pour les mineurs de moins de 14 ans, être accompagnés d'un parent et ceux pendant toute l'activité de son enfant.
4. Seuls les adhérents ont accès à l'activité.
5. Respecter les autres usagers de la piste et ne pas causer de gênes.
6. Ne pas jeter de débris ou objet quelconque sur le sol. Repartir avec ses déchets (nettoyer l'emplacement qui a été occupé durant l'activité.)
7. Prendre soins des infrastructures, étant le bien commun de tous les membres elles doivent faire l'objet d'une attention particulière.
10. Participer à la vie active de l'association.
11. Respecter les horaires d'ouverture.

RAPPEL:

Si besoin le bureau prendra les sanctions disciplinaires applicables à ses membres.

□ Article 8 - Sécurité - Tranquillité -

Malgré le fait que les lois en vigueur soient applicables dans l'enceinte du terrain, il est bon de rappeler à tous les membres, leurs accompagnateurs et les personnes non membres mais invitées ou participant à des manifestations sportives, qu'il est strictement interdit de :

- utiliser des voitures radiocommandées à moteur thermiques
- Consommer des drogues illicites;
- L'association, décline toutes responsabilités suite à des accidents ou incidents liés à l'abus d'alcool ou stupéfiants. L'ébriété est strictement interdite au sein de la structure.
- Introduire sur le site ou faire usage d'armes blanches ou à feu ;
- Faire du feu, ou utiliser des engins pyrotechniques ;
- Ecouter de la musique à tue-tête. L'écoute de la musique est tolérée mais en « sourdine »;
- Laisser divaguer des animaux dans l'enceinte du terrain. Il est impératif de tenir en laisse les chiens car ils pourraient provoquer un accident s'ils errent sur la piste.

□ Article 9 - Radiation des adhérents- démission.

Chaque adhérent devra s'engager à respecter les statuts, le règlement intérieur de l'association.

Les démissions ne peuvent donner lieu au remboursement de tout ou partie de la cotisation payée qui reste entièrement acquise à RC TRACK ARGONAY.

□ Article 11 - Sanctions Disciplinaires -

En complément de l'article 7 - RADIATIONS des statuts et en cas de non-respect des règles imposées par le présent Règlement Intérieur, le Président pourra prononcer à l'encontre du/des contrevenant(s) les sanctions suivantes :

- Avertissement verbal;
- Avertissement écrit;
- Exclusion temporaire dont la durée sera déterminée en fonction de la gravité de la faute commise;
- Exclusion définitive ne donnant lieu à quelconque remboursement.

**R/C TRACK ARGONAY : REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISTE DE VOITURE
RADIOCOMMANDEES ELECTRIQUE TOUT TERRAIN**

□ Article 12 -Approbation et modification du règlement intérieur-

Le Règlement Intérieur est établi et ne peut être modifié que par l'Assemblée Générale.

Le Règlement Intérieur a la même force obligatoire pour les membres que les Statuts.

Ce règlement intérieur doit être porté à la connaissance de tous les membres adhérents de RC TRACK ARGONAY, une signature de chacun des membres adhérents attestera qu'il en a pris connaissance.

Prénom : Nom.....

Argonay le //.....

Signature

**R/C TRACK ARGONAY : REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISTE DE VOITURE
RADIOCOMMANDEES ELECTRIQUE TOUT TERRAIN**

Annexe : RIB de l'association

Intitulé du compte

ASSOC. RC TRACK ARGONAY
LA FERME
60 ROUTE DU BARIOZ
74370 ARGONAY

Domiciliation

Code banque
18106

Code guichet
00018

Numéro de compte
96738377254

Clé RIB
61

IBAN

FR76 1810 6000 1896 7383 7725 461

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP881